

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 12/022/2008

ÉFAI

29 septembre 2008

Égypte. Le harcèlement des journalistes égyptiens doit cesser

Amnesty International est très préoccupée par la menace d'emprisonnement qui continue de planer sur Ibrahim Eissa, rédacteur en chef d'un journal égyptien, après la décision de la Cour d'appel de réduire de six à deux mois d'emprisonnement la peine à laquelle il a été condamné pour avoir écrit et publié des articles sur la santé du président égyptien Hosni Moubarak.

Ibrahim Eissa, rédacteur en chef du quotidien *Al Dostour*, condamné à six mois d'emprisonnement en mars 2008, avait fait appel de la sentence ; sa peine a été réduite à deux mois par le tribunal d'appel de Boulaq. Les articles incriminés, qui faisaient allusion à une dégradation de la santé du président Hosni Moubarak, avaient conduit à l'inculpation d'Ibrahim Eissa par les autorités qui l'accusent d'avoir publié des informations « *de nature à mettre en péril l'intérêt général et la stabilité nationale de l'Égypte* ». Selon les autorités, les articles ne disaient pas la vérité et auraient provoqué le retrait d'investissements étrangers d'un montant de 350 millions de dollars US, portant un coup sévère à l'économie du pays. Le journaliste, en liberté sous caution en attendant qu'il soit statué sur son appel, devra purger sa peine de deux mois d'emprisonnement, bien qu'il ait fait appel de la décision devant la Cour de cassation, sauf si le procureur général décide de surseoir à l'exécution dans l'attente de la décision de la Cour de cassation.

Ibrahim Eissa a été inculpé au titre des articles 171 et 188 du Code pénal. Les poursuites engagées contre lui s'inscrivent dans le cadre d'une politique plus large de recours aux accusations de diffamation criminelle et autres par les autorités égyptiennes pour museler la liberté d'expression dans les médias et empêcher tout reportage sur des sujets considérés comme « hors limites », ne pouvant faire l'objet de débats publics, bien qu'il s'agisse en fait clairement de sujets d'intérêt général.

Si Ibrahim Eissa était emprisonné, Amnesty International le considérerait comme un prisonnier d'opinion et demanderait sa remise en liberté immédiate et sans condition.

L'organisation demande instamment aux autorités égyptiennes d'amender la loi controversée sur la presse, ainsi que toutes les autres dispositions du Code pénal rendant passibles de poursuites le fait de réaliser des reportages légitimes ; l'organisation demande également instamment aux autorités égyptiennes de mettre un terme aux accusations de diffamation criminelle employées pour harceler les journalistes et les empêcher de traiter de sujets présentant un intérêt légitime pour le grand public.